

## Une charte alternative, " Bien vivre dans le Gers ", pour les traitements phytosanitaires est possible

Elle a été remise au préfet du Gers et à la Direction départementale des territoires parallèlement à celle de la Chambre d'agriculture présentée en juin 2022



Une charte alternative, " Bien vivre dans le Gers ", pour les traitements phytosanitaires est possible

La Confédération paysanne 32, Les Bios du Gers, Les Amis de la Terre 32, Bien Vivre dans le Gers et le Collectif Vivre sans pesticides 32 ont présenté à Monsieur Brunetière, Préfet du Gers et à la Direction départementale des territoires (DDT) le projet «Bien vivre ensemble», une charte alternative d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques dans le Gers. La Chambre d'agriculture du Gers, qui a présenté une autre charte au mois de juin a été également destinataire du texte.

Lors d'une rencontre avec les responsables de la DDT du Gers, les organisations signataires ont détaillé les points principaux de cette charte alternative, dans le respect des décisions du Conseil constitutionnel du 19 avril 2021 et du Conseil d'État du 26 juillet 2021.

La charte «Bien Vivre ensemble» s'articule autour de dispositions fondamentales visant à préserver la santé des habitants et des agriculteurs, la qualité de l'eau, des sols, de l'air et de notre alimentation, ainsi que la biodiversité ; elle prévoit principalement :

- Une augmentation des distances de sécurité pour une meilleure protection des personnes.
- La prise en compte et la protection des exploitations en agriculture biologique.
- Une information des riverains avant les traitements.
- Un calendrier de diminution des traitements phytopharmaceutiques d'ici 2030, avec un accompagnement des agriculteurs pour l'évolution de leurs pratiques.
- Une concertation avec les parties prenantes locales (chambre d'agriculture, syndicats agricoles représentatifs, professions liées à l'agriculture, habitants, associations environnementales et de consommateurs, travailleurs du secteur, élus locaux et pouvoirs publics) sur le texte de la charte.
- Une commission de suivi composée de représentants des parties prenantes locales citées ci-dessus, ainsi qu'une cellule de dialogue et de conciliation chargée de résoudre les conflits survenus suite à un traitement.
- Une démarche d'amélioration permanente afin de faire évoluer la charte en fonction des besoins, des évaluations et des bilans.

Les organisations signataires proposent de mettre autour de la table toutes les parties prenantes, afin de travailler ensemble à l'élaboration d'un texte respectant ces fondamentaux et d'élaborer les solutions permettant de diminuer l'usage des produits phytopharmaceutiques et l'accompagnement des agriculteurs dans cette démarche. Des dispositions locales (formation, aide technique) et la mise en place de politiques publiques devront soutenir cette transition et garantir un juste prix de leurs productions aux agriculteurs ainsi qu'une alimentation de qualité pour les consommateurs.